

Par CORINNE BOUCHOUCHE

◀ A ce jour, 11 millions de compteurs électriques Linky ont été posés.

## Linky fait péter les plombs

Moderniser le réseau électrique et offrir aux consommateurs un outil pour réduire leur facture : comment **Enedis, filiale d'EDF**, a réussi à transformer une bonne idée en cauchemar

C'est jour de marché à Montreuil et le soleil de juin donne un air festif à l'ancienne ville ouvrière. Guy, retraité de l'Éducation nationale et membre actif du collectif Stop Linky Montreuil, a rassemblé pour « l'Obs » à la va-vite une dizaine de membres de son association. Sur la table en bois du troquet, quelques cafés et une bière. Autour, des visages soucieux. Ils sont sept à s'être réunis pour raconter leur combat enragé contre Linky, ce petit boîtier qu'Enedis (ex-ERDF) doit déployer dans toute la France avant 2021, soit 35 millions de compteurs électriques à poser au pas de charge. Un compteur « communicant » qui doit permettre à la filiale d'EDF de collecter des informations sur la consommation électrique des ménages afin de mieux gérer à distance les abonnements, relevés et autres réparations de ses clients, et à ces derniers de moduler leur consommation. Tout cela dans le but de favoriser la transition énergétique. « *Il ne compte pas ses efforts pour vous faciliter la vie* », clame la campagne de promotion. Un optimisme qui tranche avec les remontées du terrain...

A la terrasse du Der des Ders, les opposants au compteur ont amené de gros dos-

## “CE COMPTEUR, ON NE LE VEUT PAS. TANT PIS S’ILS NOUS FONT PASSER POUR DES RÉTROGRADES.”

GUY, DU COLLECTIF STOP LINKY MONTREUIL

siers et remisé leurs dissensions. Chacun a de bonnes raisons d'en vouloir à Linky, mais elles sont très diverses. Casquette sur la tête, chemise à carreaux et cheveux blancs, Angelo se présente comme une vigie de la première heure. Selon lui, les compteurs – qu'il appelle des « *capteurs* » – sont des espions de notre vie privée : « *L'enjeu, c'est le "big data". La "Smart City" est en cours et ce n'est pas de la fiction !* » dénonce-t-il en serrant les dents. « *Il n'y a aucune raison pour qu'Enedis sache à quelle heure j'utilise mon grille-pain* », renchérit Pierre, un retraité qui vit dans un pavillon et compte bien en interdire l'accès aux poseurs. Franck, la trentaine décontractée, refuse en bloc la « *technologie* ». Même les portables le hérissent et il ne comprend pas qu'on lui impose quoi que ce soit. Pour Dominique, jeune retraité écolo, le fait de ne pas pouvoir

choisir est une atteinte au « *droit des personnes* » et à la liberté. Tout de noir vêtue, Marie, quarantenaire au sourire doux, dénonce la multiplication des ondes. La conversation dérive sur les électrosensibles. Les tensions affleurent. Pour mettre tout le monde d'accord, Tinta, cinquantenaire élancée au franc-parler, énumère alors avec la précision d'un comptable les mauvaises pratiques d'Enedis et de ses sous-traitants : propriétés forcées, agressivité des poseurs, risques d'incendie minimisés. « *De toute façon, ce compteur, on ne le veut pas. Tant pis s'ils nous font passer pour des rétrogrades* », résume Guy.

Rétrogrades, peut-être ; inquiets, certainement... Mais de plus en plus nombreux ! Aujourd'hui, les collectifs anti-Linky se multiplient en France et plus de 600 maires, dont celui de Montreuil, ont pris des arrêtés communaux pour suspendre, par précaution, la pose des compteurs. En Auvergne, dans le Vercors, en Bretagne, dans les Vosges... des chaînes humaines se sont déployées début mai. Et les Français n'hésitent plus à porter plainte. L'avocat Christophe Lèguevaques (parmi ses dossiers : AZF ou le Levothyrox), aidé de son associé Arnaud Durand, s'apprête à saisir en ➤

▼ Rassemblement entre Autrans et Méaudre, dans le Vercors, à l'appel de collectifs anti-Linky de la région Rhône-Alpes, le 5 mai 2018.



## UN SIMPLE FAIT DIVERS ?

Qui dit électricité pense incendie. Normal que les opposants à Linky pointent avec inquiétude des départs de feu qui seraient provoqués par le compteur. Interrogé par « l'Obs », Bernard Lassus, directeur du programme Linky, assure, étudé à l'appui, que le compteur ne peut

pas prendre feu. L'incendie qui a ravagé à Montreuil la maison de Sylvain Montier le 14 mai dernier est pourtant bien réel. Tout a commencé par un coup de fil affolé de sa baby-sitter, trois semaines après la pose d'un compteur, le 21 avril, dans cette belle maison achetée trois ans plus tôt. « Fire, Fire ! », criait-elle en tentant de couvrir l'assourdissante sirène du détecteur de fumée, le bébé de 2 ans

dans les bras. « Je lui ai dit de sortir. Le temps d'arriver à vélo, quinze minutes plus tard, la maison était la proie des flammes. Aujourd'hui, 90% de nos biens sont perdus. Il nous faut tout reconstruire », raconte calmement le père de famille. Avant l'incendie, ce cadre bancaire n'avait rien contre Linky, mais il en est sûr : « Le feu est parti du compteur. » Son installation avait été refaite à neuf en 2008. C. B.



▲ Un incendie a ravagé, le 14 mai, la maison de Sylvain et Maya Montier, à Montreuil. Le départ de feu est venu, selon eux, du compteur, posé trois semaines plus tôt.

➔ référé 22 tribunaux de grande instance, à Nanterre comme en province. Cinq mille cinq cents personnes se sont déjà inscrites sur la plateforme de son cabinet, My SMARTCab, pour tenter une action collective contre Enedis et l'obliger à suspendre le déploiement de Linky. Les dossiers sont classés selon trois critères : risques pour la santé, atteinte aux libertés individuelles, surfacturations d'électricité depuis l'arrivée du compteur. A ses côtés, M<sup>e</sup> Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, traite les dossiers des communes qui, au nom du principe de précaution, ont refusé Linky et sont actuelle-

ment recadrées par les préfets. Elle a écrit à Agnès Buzyn, actuelle ministre de la Santé, pour demander une enquête complémentaire sur sa dangerosité, mais elle attend toujours la réponse. « Il est inacceptable d'imposer à des personnes électrosensibles des ondes supplémentaires. Le comportement d'Enedis est d'une violence inimaginable ! », s'étrangle l'ex-ministre en énumérant les témoignages sur ce déploiement à marche forcée. Ainsi cette vieille dame impressionnée qui a reçu 40 coups de fil d'un sous-traitant désireux d'entrer chez elle pour poser le compteur, ou ces personnes électrosensibles qui, après avoir

signalé leur cas à Enedis, ont été équipés avant d'avoir pu dire ouf. « Le pire, c'est que Linky est comme le Minitel. Complètement dépassé ! », s'énerve Corinne Lepage pendant que les dirigeants d'Enedis affûtent leurs arguments et dénoncent « fake news » et « idéologie ». Pas facile d'y voir clair !

Pour Bernard Lassus, directeur du programme Linky chargé de monter au front sur l'épineux dossier, le nouveau compteur a tout bon. Manque juste un peu de pédagogie pour faire taire les grincheux... « On retrouve en France les mêmes idéologies, très bien organisés, qui ont déjà sévi aux Etats-Unis, en Australie ou au Canada, quand ces pays ont changé leurs compteurs », affirme-t-il tout en reconnaissant avoir minimisé l'ampleur des contestations. Qui pouvait en effet imaginer que remplacer les vieux modèles bleus datant de 1963 allait provoquer une telle levée de boucliers ? Magie d'un monde sans internet ou respect quasi pavlovien du service public, à l'époque, l'installation du compteur à roue n'avait pas fait de vagues... Pour prouver sa bonne foi, Bernard Lassus retrace la genèse de Linky : « Dès 2006, nous avons commencé à réfléchir sur le sujet. Nous savions qu'avec la montée de nouvelles énergies, éoliennes, photovoltaïques... et la multiplicité des acteurs sur le marché, nous aurions des difficultés à piloter un tel réseau avec les vieux boîtiers. Nos ingénieurs ont donc travaillé sur des compteurs communicants en choisissant de faire circuler l'information via le courant porteur en ligne (CPL). D'autres pays ont choisi le wi-fi. Pendant ce temps, en 2009, une directive européenne a imposé les compteurs intelligents dans le cadre de la transition énergétique. C'est ce que nous avons fait en toute transparence. » Le pilote était satisfaisant. Linky a été lancé en décembre 2015. A ce jour, Enedis en a installé plus de 11 millions. A l'écouter, une histoire simple dictée par la nécessité, le progrès et une directive européenne... Ce qu'oublie de dire le directeur, c'est que les opposants à son compteur ne sont pas tous d'affreux dogmatiques et que les mécontents ont souvent de sérieux arguments dans leur mallette. Le coup le plus rude fut sans doute frappé par « UFC-Que choisir » en octobre 2017 : « Compteurs Linky, la scandaleuse impunité d'Enedis » titrait le magazine consumériste en s'appuyant sur une enquête édifiante. Sur plus de 2 000 internautes équipés du compteur, 26% faisaient état d'au moins un dysfonctionnement : porte du coffrage ne fermant plus, compteur disjonctant plus souvent,

appareils qui marchent mal, voire définitivement hors d'usage... Des dégâts dus à la précipitation dans laquelle le déploiement s'est fait, avec un recours massif à des sous-traitants tels Sogetrel, Solutions 30, LS services, OTI. « Ils ont clairement un niveau d'objectifs à atteindre qui continue à poser problème », souligne Nicolas Mouchmino, de l'association de consommateurs. L'enquêteur reconnaît cependant que les factures qui s'envolent ou les départs de feu ne doivent souvent rien à Linky, mais plus à de vieux compteurs mal réglés ou à des installations défectueuses. Par contre, il a du mal à accepter qu'un compteur supposé si intelligent puisse aussi mal remplir son office.

Pour déployer Linky, la filiale d'EDF va dépenser entre 4 et 5 milliards d'euros. Une somme qu'elle avance aujourd'hui mais qu'elle compte bien récupérer dans un second temps auprès de ses clients. Normalement, avec les économies réalisées grâce à Linky, la douloureuse devrait passer comme une lettre à la poste... Le problème, c'est qu'actuellement, seul Enedis peut observer en temps réel la consommation des ménages. Pour que les consommateurs puissent moduler leurs dépenses en fonction des tarifs fluctuants de l'électricité, il faudrait les équiper... d'un nouveau boîtier ! Qui profite donc pour l'instant des données du boîtier à part Enedis ? Pas grand-monde... Ce constat est partagé par la Cour des Comptes. En février 2018, l'institution a tiré à son tour la sonnette d'alarme face à un investissement « coûteux » pour les usagers et pointé dans sa conclusion un système qui « n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie ». Le coup de grâce.

Mais deux autres reproches sont plus difficiles à cerner. Le premier concerne le volet santé, pointé notamment par Corinne Lepage. Sur ce sujet, Enedis fait état de deux études de l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses), qui a considéré que les champs électromagnétiques émis par les communications CPL utilisées par Linky pour transmettre des informations étaient très faibles et restaient inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Mais l'agence sanitaire déplore dans le même temps le manque de données sur le sujet. Et vient de rendre le 27 mars un rapport qui explique que la souffrance des électrosensibles doit être prise en charge, même en l'absence de preuve entre le syndrome et

► Refus absolu notifié. Ici, à Venthon, en Savoie.

**“LE PIRE, C'EST QUE LINKY EST COMME LE MINITEL : DÉPASSÉ !”**

L'AVOCATE ET EX-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT CORINNE LEPAGE

l'exposition aux ondes. Un message apparemment ignoré par Enedis...

Enfin, et c'était le souci majeur des Montreuillois anti-Linky, que va bien pouvoir faire Enedis des données récoltées sur ses clients ? Bernard Lassus assure que la filiale d'EDF, dont l'Etat est actionnaire à 83,5%, ne les revendra jamais sans leur consentement et n'en fera qu'un usage parcimonieux. Mais demain ? Que se passera-t-il si le gestionnaire d'énergie se retrouve sous la coupe d'une entreprise privée ? Admettons qu'il puisse savoir qu'on utilise un micro-ondes ou une machine à laver à 20 heures... Le problème, c'est que la succession des dysfonctionnements constatés, une communication autoritaire et des méthodes de pose musclées ont fini par allumer un tas de petits foyers de contestation qu'Enedis aura de plus en plus de mal à éteindre. Jusqu'à devoir rendre les armes et suspendre le déploiement de son compteur ? ■



▲ Les avocats Christophe Lèguevaques, Arnaud Durand, Corinne Lepage et Valérie Saintaman vont assigner dans les jours prochains Enedis devant 22 tribunaux de grande instance.